



LE CLUB ALPIN FRANCAIS

13, rue Léo Lagrange

25000 BESANCON

Besançon, le 12 juillet 2021

Nos réf : AL/ES

CLIENT N° 634

CONTRAT N° 1083

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous remettons ci-dessous notre proposition concernant l'entretien des locaux de :

CLUB ALPIN FRANCAISE

13, rue Léo Lagrange

25000 BESANCON

DESCRIPTION DES LOCAUX

- Accueil
- Salle bibliothèque
- Bureau de gestion
- 1 bungalow (bureau et réfectoire)

DESCRIPTION DES SOLS

- Thermoplastique

CAHIER DES CHARGES

- **1 FOIS PAR MOIS**

- Aération des locaux
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Dépoussiérage des bureaux, sièges, téléphones et objets meublants (tables, etc...)
- Vidage des poubelles
- Aspiration et lavage des sols

FORFAIT MENSUEL : 42 € H.T.

(soit TTC : 50,40 € - dont TVA : 8,40 €)

ARTICLE 1 – REVISION DES TARIFS

Les prix énoncés ci-dessus sont valables jusqu'au 31 décembre 2021 ; le tarif sera actualisé en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC).

ARTICLE 2 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES :

Tous travaux non stipulés dans le contrat seront considérés comme travaux complémentaires et feront l'objet d'un bon de commande signé par Le Client. Ils seront facturés à part et soumis aux mêmes conditions de règlement que l'ensemble de nos factures.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DU PRIX DE NOS PRESTATIONS :

Notre prix comprend la prestation de nettoyage, les produits et matériels nécessaires à l'exécution des travaux demandés selon le cahier des charges ci-dessus. L'approvisionnement en eau et en électricité restant à la charge du Client.

ARTICLE 4 – HORAIRES ET JOURS D'INTERVENTION :

Pour l'ensemble des travaux, les horaires et jours d'interventions sont à définir entre le Client et la SàRL NET'CLEAN.

ARTICLE 5 – DIMANCHES ET JOURS FERIES :

La SàRL NET'CLEAN est fermée les dimanches et jours fériés, sauf clause spécifique stipulée dans le contrat.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE REGLEMENT :

Le règlement des interventions sera effectué selon les modalités ci-dessous :

La Société NET'CLEAN établira une facture chaque fin de mois ; celle-ci sera payable à réception.

ARTICLE 7 – DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois et reconduit tacitement.

En cas de dénonciation dudit contrat, le Client adressera un courrier recommandé avec accusé de réception en respectant le préavis d'une durée de 1 mois.

Nous espérons que notre proposition sera retenue et, vous assurons que nous apporterons tous nos soins à la qualité de notre prestation.

Dans ce cas, vous voudrez bien nous retourner une copie de la présente offre revêtue de la mention « bon pour accord » ainsi que de votre signature.

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le client :

SARL NET'CLEAN Le Gérant : **Antonio LOPES**
47 chemin des Montarmots - 25000 BESANÇON
Tel. 09 67 05 18 69 - Fax 03 81 50 28 05
Email : netclean25@orange.fr
SIREN 538 679 366 - N° Gestion 2011 B 831

pl

pauc